AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2164
FR0013326246-FS0689

25 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2020, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 19 juin 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE et détenir indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. LLC, Morgan Stanley Australia Securities Limited et Morgan Stanley Capital Services LLC, 4 227 470 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE représentant autant de droits de vote, soit 3,05% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Morgan Stanley & Co. LLC	3 578 398	2,59
Morgan Stanley Australia Securities Limited	87 463	0,06
Morgan Stanley Capital Services LLC	561 609	0,41
Total Morgan Stanley Corp.	**4 227 470**	**3,05**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 3 578 392 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Morgan Stanley Capital Services LLC a précisé détenir 561 609 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE[2] (prise en compte dans la détention visée ci-dessus), résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment jusqu'entre le 3 juillet 2020 et le 6 novembre 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 138 403 235 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.